

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Sask.
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Tandem Truck Speed Plow	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P412-140254/A	Date 2014-10-29
Client Reference No. - N° de référence du client 5P412-140254	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-201-4725	
File No. - N° de dossier STN-4-37035 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-09	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Marsland, Rina	Buyer Id - Id de l'acheteur stn201
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-5742 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA 100 MAIN ST P.O.BOX 100 WASKESIU Saskatchewan S0J2Y0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-140254/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37035

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn201

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P412-140254

L'appel d'offres est fixé à la page 3.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.2 BESOIN	4
1.2 COMPTE RENDU	4
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	7
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	11
ANNEXE «A»	12
BESOIN.....	12
ANNEXE «B».....	28
BASE DE PAIEMENT.....	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.2 Besoin

Le besoin est décrit à l'annexe A.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard quinze (15) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (un (1) copie papier)

Section II : Soumission financière (un (1) copie papier)

Section III : Attestations (un (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires sont joints en annexe A

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix (*s'il y a lieu*)

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat

Prix le plus bas évalué = prix ferme de l'article n ° 1 à l'annexe B

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie

tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.edsc.gc.ca) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P412-140254/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P412-140254

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-4-37035

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 1 avril 2015, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Rina Marsland
Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements – Saskatoon
Immeuble du gouvernement du Canada
101 22nd St E, suite 110
Saskatoon, SK S7K 0E1

Téléphone : 306-241-5742
Télécopieur : 306-975-5379
Courriel : rina.marsland@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

- **À déterminer**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P412-140254/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P412-140254

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-4-37035

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme pour un coût de \$ à déterminer. Les droits de douane sont inclus et taxes applicables sont en sus.

Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement, modification ou interprétation des travaux de conception, à moins qu'ils n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés

6.7.2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa

soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement ;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C, (2006-06-16), Marchandises Excédentaires

ANNEXE «A»

BESOIN

L'Agence Parcs Canada désire acheter et se faire livrer un (1) camion tandem neuf de production courante et standard. Ce camion sera utilisé pour la maintenance hivernale des routes du parc national de Prince Albert.

1.0 Instructions

Les instructions et les définitions suivantes s'appliquent à l'interprétation de la présente exigence en matière d'ensemble d'équipement :

- a) Lorsque l'équipement doit être certifié conformément à une norme SAE, le soumissionnaire **doit** fournir la certification sur demande de l'autorité contractante;
- b) Le « responsable technique » est l'officier du gouvernement responsable de s'assurer que le système de qualité de l'entrepreneur, les matériaux et les services fournis respectent l'exigence du contrat.

****Le camion doit respecter ou dépasser les critères techniques et généraux obligatoires suivants :**

1.1. Description du système

Camion à usage intensif 6x4 à moteur diesel d'un poids nominal brut (PNBV) **d'au moins** 66 000 lb (29 937 kg).

Le camion doit être neuf, de modèle 2014 ou 2015 et muni d'un système hydraulique, d'un ensemble benne/sableuse et d'un chasse-neige en V fixé à l'avant.

Le camion doit être livré avec tout l'équipement demandé posé; de plus, il doit être prêt à être utilisé.

L'entrepreneur doit, sans frais supplémentaires, s'organiser avec le destinataire pour donner des instructions, au moment de la livraison, concernant les procédures d'utilisation, la maintenance et les réglages corrects requis pour respecter les conditions de la garantie qui s'appliquent à l'équipement.

1.2 Conditions d'exploitation

Le camion doit être capable de fonctionner à des températures ambiantes allant de 45 °C (113 °F) à -40 °C (-40 °F).

1.3 Exigences des agences de réglementation

Le camion doit être conforme en tous points aux règlements de la *Saskatchewan Highway Act*. Le camion doit être conforme à toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) applicables.

1.4 Maintenance et garantie

Lors de la livraison du véhicule, l'entrepreneur doit :

- Fournir un manuel d'entretien en atelier et un manuel sur les pièces utilisées pour l'entretien qui identifient avec précision tous les composants de l'équipement fourni.
- Fournir un manuel de l'opérateur pour le véhicule et tous les accessoires applicables.
- Fournir des renseignements indiquant les détails de l'étendue et de la durée de la garantie.
- Couvrir tous les coûts des travaux garantis (c.-à-d. rappels) effectués à un atelier situé à Prince Albert en Saskatchewan.

1.5 Livraison

L'entrepreneur doit graisser et entretenir le camion avant la livraison en utilisant tous les lubrifiants et les produits connexes convenant aux conditions climatiques dans lesquelles le véhicule sera utilisé.

Le camion doit être livré avec au moins quarante-cinq (45) litres de carburant dans le réservoir à carburant.

Le camion doit être livré au lieu de maintenance à Waskesiu Lake dans le parc national de Prince Albert en Saskatchewan.

Toute la documentation nécessaire requise par le responsable provincial d'émission pour l'immatriculation du véhicule pour un usage sur route doit être fournie au destinataire lorsque le camion est livré.

Exigence technique

Pour être considérée recevable, une soumission doit clairement indiquer qu'elle respecte toutes les exigences obligatoires dans le tableau ci-dessous.

- Le soumissionnaire doit fournir des renseignements techniques qui confirment le respect de chaque critère obligatoire spécifié ici, c.-à-d. brochure sur l'équipement.
- Pour s'assurer que le respect est clair, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation qui correspond au système de numérotation dans le tableau ci-dessous. L'article approprié de la documentation technique qui démontre le respect doit être surligné ou souligné.

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
PNBV et dimensions				
1	Le véhicule doit avoir une cabine conventionnelle, des ailes et un capot inclinable en fibre de verre, ainsi qu'une grille fixe.			
2	Le poids nominal brut du véhicule doit être d'au moins 66 000 lb (29 937 kg).			
3	La distance claire et utilisable entre la cabine et l'essieu (CE) doit être d'au moins 3 810 mm (152 po).			
4	L'empattement doit être d'au moins 6 096 mm (240 po).			
5	Il doit y avoir un après-châssis d'au moins 74 po.			
Moteur				
6	Il doit s'agir d'un moteur électronique à 6 cylindres en ligne avec frein moteur par compression.			
6 a)	Il doit s'agir d'un moteur turbodiesel refroidi par liquide.			
7	Le moteur doit avoir une puissance nette d'au moins 400 HP à un régime de 1 700 tr/min.			
8	Le couple net doit être d'au moins 1 650 pi/lb à un régime de 1 200 tr/min.			
9	Il doit y avoir un filtre à air à élément sec fixé sous le capot et protégé contre la pluie et la neige.			
10	Le filtre à huile doit être à passage total et à élément remplaçable.			
11	Il doit y avoir un chauffe-bloc.			
12	Il doit y avoir des filtres à carburant à élément remplaçable (filtre principal et filtre secondaire); chacun facile d'accès et comportant un séparateur d'eau à bol à regard.			
13	Il doit y avoir une prise de force arrière avec bride.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
14	Alternateur. Batteries. Au moins 135 A, 35SI sans balai, 3 batteries à cycle élevé, puissance au démarrage à froid de 2 500 CCA.			
15	Il doit y avoir un interrupteur de débranchement de batterie dans la cabine.			
16	Il doit y avoir un système d'aide au démarrage à froid avec dispositif de commande en cabine.			
Boîte de vitesses et bloc d'entraînement d'essieu				
17	Il doit s'agir d'une boîte de vitesses d'au moins six (6) rapports entièrement automatique à pavé tactile.			
18	Il doit y avoir un fil d'acheminement de signal pour capteur de vitesse supplémentaire dans la cabine pour le capteur d'épandage de sable.			
19	Le différentiel doit avoir une capacité d'au moins 46 000 lb.			
20	Il doit y avoir un essieu arrière tandem d'au moins 46 000 lb avec blocage de différentiel aux 4 roues commandé par le conducteur.			
21	Il doit y avoir un reniflard de type tuyau.			
Essieu avant				
22	L'essieu doit être réglé vers l'avant.			
23	L'essieu doit avoir une cote d'au moins 20 000 lb/9 072 kg avec freins et suspension connexes.			
Suspension avant				
24	La cote au sol doit être de 10 000 lb/4 536 kg au moins de chaque côté.			
25	Il doit y avoir des amortisseurs à usage intensif correspondants et au moins huit (8) ressorts à lames.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
Suspension arrière				
26	La cote au sol doit être de 23 000 lb/10 432 kg au moins de chaque côté.			
27	Il doit y avoir un manomètre fixé sur le tableau de bord et indépendant.			
28	Il doit y avoir un ou des robinets de mise au niveau pour régler chaque côté.			
29	La suspension pneumatique doit être munie d'un robinet de décharge.			
Châssis				
30	Le rail unique (renforcé) doit être muni de boulons d'acier qui traversent la structure.			
31	La rallonge de châssis avant de type intégral et pleine profondeur doit mesurer au moins 15 po à partir de l'avant de la grille. Elle doit pouvoir transporter un chasse-neige de 3 000 lb.			
32	Le module de section doit être de 20,50 po ³ au moins .			
33	Le moment de résistance à la flexion minimal doit être de 2 460 000 po-lb.			
34	Il doit y avoir au moins 4 traverses.			
35	Peinture du châssis (standard pour environnement corrosif). Dire ce qui a été fourni.			
Direction				
36	Il doit y avoir des fusées de direction graissables.			
37	Il doit y avoir un volant à inclinaison électrique intégral et réglable de 18 po.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
Pneus				
38	Les pneus avant doivent être des pneus 425/65R22.5. Ils doivent aussi être radiaux, en acier, sans chambre à air et de 16 plis au moins .			
39	Les pneus arrière doivent être des pneus 11R22.5. Ils doivent aussi être radiaux, en acier, sans chambre à air et de 16 plis au moins .			
40	Le soumissionnaire doit fournir des pneus de rechange sur jante (un (1) pour l'avant et un (1) pour l'arrière du véhicule) que Parcs Canada entreposera pour un usage futur.			
Roues				
41	Elles doivent être à disque avec moyeu guide et à 10 boulons, être en acier peint (d'une couleur neutre) et comporter des isolateurs entre les jantes.			
42	La largeur de la base pour l'avant doit être de 31,12 cm (12,25 x 22,5 po).			
43	La largeur de la base pour l'arrière doit être de 20,96 cm (8,25 x 22,5 po).			
Freins				
44	Ils doivent être à came en S, pneumatiques et non faits d'amiante, et comporter des plaques de recouvrement.			
45	Ils doivent être munis d'un piquet de frein de remorque.			
46	Il doit y avoir un système ABS complet et un système pneumatique entièrement opérationnel.			
47	Le compresseur d'air doit avoir un débit d'au moins 453 L/min (15,5 pi ³) et être refroidi par liquide pour obtenir de l'air du filtre à air du moteur.			
48	Les réservoirs à air doivent être orientés vers l'extérieur et être accessibles pour la purge quotidienne.			
49	Il doit y avoir un dessiccateur d'air avec dispositif de chauffage dans les longerons de cadre de châssis.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
50	Les sabots avant doivent avoir une taille d'au moins 16 ½ po X 6 po.			
51	Les sabots arrière doivent avoir une taille de 16 ½ po x 7 po.			
52	Le frein de stationnement doit comporter quatre (4) chambres à air actionnées par ressort.			
53	Il doit y avoir des rattrapeurs d'usure automatiques.			
54	Il doit y avoir des freins sur tous les essieux.			
55	Il doit y avoir un filtre à particules diesel du côté droit sous le bidon de la cabine.			
56	Il doit y avoir un tuyau d'échappement vertical avec bouclier thermique et rallonge de cheminée courbée et chromée de 18 po.			
Divers				
57	Il doit y avoir un ensemble de remorquage avec attelage à tenon pouvant remorquer un PNBV de 50 000 lb.			
58	Il doit y avoir deux crochets de remorquage : un à l'avant et un à l'arrière.			
59	Il doit y avoir un système préventif (comme un filtre) pour empêcher la corrosion d'endommager le système de refroidissement.			
60	Le pare-chocs avant doit être plat.			
61	Il doit y avoir des garde-boues de roue motrice arrière résistants à la corrosion pour résister aux conditions dans lesquelles le camion sera utilisé.			
62	Il doit y avoir un système de contrôle de frein de la remorque qui se rend jusqu'à l'extrémité du châssis et est accompagné de dispositifs de recouvrement et de têtes d'accouplement.			
63	Le réservoir à carburant doit être un réservoir-échelon en aluminium d'au moins 400 L à 500 L (et il ne peut dépasser de plus de 22 po l'arrière de la cabine).			
64	Deux (2) marches doivent aller jusqu'à l'arrière du réservoir à carburant, mais pas plus loin.			
65	Il doit y avoir un écran pour l'été/avant pour l'hiver stationnaire avec des pare-pierres.			
66	Il doit y avoir des rallonges d'aile avant comme requis pour un pneu d'une largeur de 425.			
67	Le véhicule doit être peint à l'aide de peinture DuPont N5723HP (jaune) (couleur du parc de véhicules et de la route).			
68	Le dessus du capot doit être peint noir mat.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
Cabine et accessoires				
69	Il doit y avoir deux appuie-bras de portière.			
70	Les tapis doivent être en caoutchouc à usage intensif avec thibaude.			
71	Il doit y avoir un klaxon pneumatique fixé sur le toit actionné de l'intérieur de la cabine.			
72	Il doit y avoir deux (2) sièges en tissu à dossier élevé, à suspension pneumatique, de couleur neutre pour dissimuler la saleté (c.-à-d. pas blancs), à réglable lombaire pneumatique, à commandes extérieures et sans appuie-bras.			
73	Il doit y avoir un pare-soleil extérieur en acier ou en fibre de verre.			
74	Il doit y avoir des rétroviseurs chauffants aérodynamiques doubles de 180 mm x 250 mm (7 po x 11 po) avec des rétroviseurs convexes chauffants et intégraux de 101 mm (4 po).			
74 a)	Chaque rétroviseur doit comporter des feux de gabarit, être commandé électriquement du côté du conducteur et être fait en plastique chrome ou en acier inoxydable.			
75	Il doit y avoir une radio à boutons-poussoirs AM/FM posée en usine qui doit comprendre des canaux météo.			
76	Il doit y avoir des feux de gabarit.			
77	Il doit y avoir deux poignées-montoirs (une à l'intérieur et une à l'extérieur) pour avoir 3 points d'appui lorsqu'on monte dans le camion pour ne pas utiliser la poignée de la portière comme poignée-montoir.			
78	Le dégivreur/système de chauffage de la cabine doit être un système de chauffage à grande puissance à dispositif de recouvrement d'admission d'air hivernal et à climatiseur d'usine.			
79	L'intérieur de la cabine doit être entièrement recouvert et isolé à l'aide de tissu pour augmenter l'isolation et diminuer le bruit; il doit être d'une couleur neutre pour dissimuler la saleté (c.-à-d. gris).			
80	Le niveau de bruit intérieur doit être inférieur à 80 dB (A) au niveau des oreilles de l'opérateur pendant que le véhicule circule à une vitesse de 100 km/h.			
81	Il doit y avoir des vitres électriques des deux côtés du véhicule.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
82	Il doit y avoir des serrures de portière à commande électrique.			
83	Il doit y avoir une alarme de recul.			
84	Il doit y avoir une lumière dans la cabine.			
Système électrique				
85	Il doit y avoir du filage et un interrupteur de tableau de bord identifié pour les lumières du chasse-neige : -Interrupteur vers le haut et éclairé (lumières du chasse-neige allumées, phares du camion éteints) -Interrupteur vers le bas (phares du camion allumés, feux du chasse-neige éteints)			
85 a)	Le faisceau de fils doit s'étendre au moins 1,5 m (5 pi) au-delà de la zone du pare-chocs avant.			
86	Les feux de conduite auxiliaires doivent être munis d'un interrupteur de tableau de bord de type ON/OFF qui s'allume lorsqu'il est en position ON.			
86 a)	Le faisceau de fils auxiliaire doit s'étendre au moins 1,5 m (5 pi) au-delà de la zone du pare-chocs avant.			
87	Il doit y avoir un banc d'au moins cinq (5) interrupteurs auxiliaires fixés sur le tableau de bord et reliés par un fil à un relais de 20 A. Le soumissionnaire retenu doit fournir le schéma de branchement et l'emplacement des relais lors de la livraison.			
88	Les faisceaux de fil pour le branchement électrique de la remorque doivent être 0,6 m (2 pi) plus longs que l'extrémité du châssis et doivent avoir une fiche à 7 broches pour le système ABS de la remorque.			
Instruments et commandes				
89	La commande des freins pneumatiques de la remorque doit consister en un ou plusieurs interrupteurs pneumatiques ON/OFF fixés sur le tableau de bord et plombés à l'extrémité du châssis pour le contrôle de la remorque.			
90	Il doit y avoir un ampèremètre ou un voltmètre.			
91	Il doit y avoir une ou plusieurs jauges de pression d'air avec alarme de basse pression dans la cabine.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
92	Il doit y avoir une jauge de pression d'huile.			
93	Il doit y avoir une jauge de température du liquide de refroidissement.			
94	Il doit y avoir un horamètre et un tachymètre.			
Hydraulique				
95	Le soumissionnaire doit fournir et poser toutes les pièces hydrauliques nécessaires pour un système hydraulique modulaire.			
95 a)	Les robinets hydrauliques doivent être commandés électriquement à partir de la console posée dans la cabine du véhicule.			
96	Il doit y avoir une console de commande de camion posée sur un pied entre les sièges de la cabine. Le système doit faire fonctionner de multiples fonctions contrôlées hydrauliquement en même temps; le sablage doit se poursuivre sans interruption;			
96 a)	Le système doit comprendre la fourniture et la pose de la totalité du câblage, des relais et des interfaces nécessaires pour actionner les robinets qui contrôlent les fonctions du chasse-neige et de la benne.			
96 b)	Ces fonctions doivent être contrôlées par deux manches à balai : - un (1) à quatre (4) directions (chasse-neige), ON/OFF et - un (1) à deux (2) directions avec une position maintenue pour le mécanisme de la benne.			
96 c)	La console de commande doit être munie d'un interrupteur rétroéclairé réglable.			
96 d)	Il doit y avoir un panneau pour commander toutes les fonctions d'éclairage du camion et de la sableuse, y compris l'interrupteur principal.			
97	Le système sera utilisé pour faire fonctionner tous les systèmes hydrauliques suivants : - chasse-neige en V fixé à l'avant - benne - sableuse/convoyeur/pivoteur. Le circuit doit être conçu de telle sorte que les températures ne dépassent pas 71 °C (160 °F) lorsque la vitesse et le fonctionnement sont jugés normaux.			
98	Le système hydraulique pour le sablage doit être			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
	commandé par la charge.			
98 a)	Il doit y avoir une commande électronique et manuelle de la sableuse incorporant 10 vitesses pour le convoyeur et le pivoteur, ainsi qu'un capteur de vitesse au sol.			
98 b)	Il doit y avoir un interrupteur et des commandes de pause et de marche arrière pour le pivoteur, et le temps de réponse du bouton de pulvérisation doit être inférieur à une (1) seconde du débit nul au débit complet.			
98 c)	L'épandeur doit avoir un débit d'au moins 38 gallons par minute.			
98 d)	Le robinet et les solénoïdes doivent être fixés à un endroit facile d'accès protégé contre les éléments et les contaminants corrosifs.			
99	Le filtre hydraulique doit être muni d'un dispositif de contournement intégré.			
99 a)	Le filtre doit être éliminé à 10 microns.			
99 b)	Il doit y avoir une jauge d'état de filtre.			
99 c)	Le filtre doit être posé de façon à ce que le fluide qui retourne au réservoir le traverse.			
100	Le réservoir hydraulique doit être à tourbillon et avoir une capacité suffisante pour refroidir adéquatement le système proposé.			
100 a)	Il doit être fixé sur châssis derrière la cabine.			
100 b)	Il doit être fait au moins d'acier de calibre 14.			
100 c)	Les robinets doivent avoir une capacité d'au moins 14 gallons par minute.			
100 d)	Il doit y avoir au moins une conduite verticale de 6 po avec une crépine pour empêcher la contamination pendant le remplissage.			
100 e)	L'air doit pouvoir pénétrer par une crépine d'aération d'au plus 40 microns pendant toute variation du niveau d'huile.			
100 f)	Le réservoir doit être muni d'une jauge de température et de niveau d'huile facile à lire.			
101	Il doit y avoir des robinets hydrauliques de type empilable actionnés par solénoïde et incorporant un robinet de décharge de type système réglable et incorporant des poignées à actionnement manuel pour aider à diagnostiquer les défaillances du système.			
102	Il doit y avoir un cylindre de déchargement à simple action.			
103	Il doit y avoir un robinet d'épandage pour contrôler deux convoyeurs et un pivoteur.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
104	Il doit y avoir une fonction de chasse-neige avant à double action.			
Benne				
105	Dispositif à usage intensif servant d'épandeuse ou de benne au besoin. Dimensions minimales			
105 a)	Largeur intérieure : au moins 86 po			
105 b)	Largeur extérieure : au moins 96 po			
105 c)	Longueur intérieure : au moins 168 po			
105 d)	Hauteur des côtés : au moins 44 po			
105 e)	Hauteur du hayon : au moins 50 po			
105 f)	Bouclier de la cabine : au moins 24 po			
105 g)	Capacité : au moins 13,3 verges cubes au niveau de l'eau			
105 h)	Poids minimal : 6 500 lb			
106	La benne doit être polyvalente et pouvoir être utilisée comme benne ou comme épandeuse pour permettre à des matériaux de s'échapper par l'avant de la benne jusque sur un convoyeur, puis sur un pivoteur par le biais d'un convoyeur central intégral.			
107	Les côtés, l'avant et le hayon doivent être fabriqués au moins en acier de 3/16 po.			
108	L'unité doit être toute soudée en continu.			
109	L'unité doit avoir un plancher remplaçable en acier A569 d'au moins ¼ po avec des protecteurs de type chaîne amovibles de 3/16 po.			
110	Les côtés doivent être façonnés à la presse-plier à partir d'acier d'au moins 3/16 po.			
111	Le rail supérieur caissonné doit être un canal formé d'au moins 3/16 po.			
112	L'avant doit être incliné de façon à accueillir un cylindre de levage à niche partielle, se conformer au rayon de la benne et être soudé à 100 % à l'intérieur et à l'extérieur.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
113	L'arrière de la benne doit être soutenu par au moins deux plaques d'acier A569 d'au moins 3/16 po contournées conformément au rayon de la benne et soudées à 100 % des deux côtés.			
113 a)	Des renforts supplémentaires doivent être fournis par une section de type boîte formée de 3/16 po, placés à l'arrière de l'épandeur et soudés à deux poteaux arrière faits au moins d'acier A569 de 3/16 po. Le tout doit fournir le soutien requis à l'arrière de la benne.			
114	Les supports latéraux doivent être munis d'un tube d'au moins 3/16 po x 3 po x 3 po s'étendant dans de longues pièces ou être munis d'une tubulure de 2 po X 8 po X 3/8 po avec une section caissonnée de 3/16 po soudée à 100 % du rail supérieur de la benne jusqu'au tube transversal.			
115	Le hayon doit être à actionnement pneumatique.			
115 a)	Il doit avoir au moins 6 po de plus haut que les côtés de la benne.			
115 b)	Il doit être fait au moins d'acier de 3/16 po.			
115 c)	Il doit être à double action, à périmètre carré et avoir au moins deux supports horizontaux.			
115 d)	Le hayon doit utiliser un mécanisme de verrouillage au-dessus du centre pour ensemble ressort et amplificateur de type pneumatique.			
115 e)	Il doit y avoir deux chaînes réglables pour permettre l'épandage contrôlé à l'aide du hayon.			
116	Le convoyeur doit se décharger sur le pivotteur avant-gauche.			
116 a)	Le convoyeur doit être protégé sur au moins 25 po sur le dessus par la rallonge des panneaux latéraux, il doit avoir une résistance à la traction d'au moins 28 000 lb par chaîne à maillons coudés moulés de type brin, avec des centres de 1 ½ po x 3/8 po sur 4 ½ po.			
116 b)	Les corps de déchargement avant de toutes les tailles doivent être entraînés par un entraînement planétaire d'au moins 24:7:1.			
116 c)	Il doit y avoir un minimum de 8 roues dentées reliées à l'entraînement avant de 2 po et à l'entraînement arrière de 1 ¼ po.			
116 d)	Il doit y avoir soit une roue folle à usage intensif qui réglera la tension de la chaîne du convoyeur à l'aide de régleurs de type rail coulissant, SOIT un tendeur de chaîne automatique.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
117	Le pivoter doit être fabriqué à partir d'un support de type barre et d'une tubulure en acier A569 d'au moins 3/16 po.			
117 a)	Il doit être fixé sur le cadre du châssis.			
117 b)	Il doit être muni d'un protecteur avant stationnaire.			
118	Le vérin de levage doit être un vérin télescopique à deux étapes d'une capacité d'au moins 30 tonnes à une pression de 2 000 lb/po ² .			
119	Finition - Tout l'acier doit être d'au moins 180 000 lb/po ² et être recouvert d'une couche de fond/de peinture/d'un produit résistant à la corrosion pour supporter la température ambiante, les mauvaises conditions climatiques et le sel.			
120	Il doit y avoir une jambe de sécurité ou un mécanisme de sécurité pour soutenir la boîte en position soulevée pour l'entretien.			
121	Le chasse-neige doit comporter des feux posés sur le dessus de son châssis OU sur les côtés du capot pour mieux éclairer la route.			
121 a)	Des garde-boues doivent être posés.			
122	Le dispositif de raccordement du chasse-neige doit être rapide à fixer et à détacher.			
122 a)	Il doit pouvoir pivoter pour les terrains inégaux.			
122 b)	On doit pouvoir y pénétrer également et le verrouiller en place automatiquement.			
123	Les boîtes de réception doivent être munies de goupilles de verrouillage d'attelage qui doivent avoir un diamètre d'au moins 1 ½ po et être faites en acier durci 1018.			
123 a)	Les goupilles en acier durci de la moitié du camion doivent avoir un diamètre d'au moins 1 ½ po.			
123 b)	La partie camion de l'attelage ne doit pas comporter de pièces mobiles pour raccorder le chasse-neige au camion et doit avoir une ouverture conique, pour permettre un désalignement horizontal pouvant atteindre 5 ½ po.			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
124	Tous les angles structuraux verticaux et horizontaux qui composent le châssis de levage doivent être en acier à résistance à la traction d'au moins 63 000 lb/po ² .			
124 a)	Le bras de levage et le châssis de levage doivent être conçus pour accepter un cylindre de levage d'au moins 3 po qui doit être réglable; de plus, ils doivent pouvoir supporter le poids du chasse-neige.			
125	Peinture par application d'un revêtement en poudre de couleur noire ou d'un ponçage au jet de sable et d'une application d'une couche de fond époxydique avant la peinture; sinon, utilisation d'une autre méthode anticorrosion pour supporter la température ambiante, les mauvaises conditions climatiques et le sel.			
126	Le châssis de poussée du chasse-neige doit être muni d'un mécanisme de verrouillage de type attelage rapide automatique.			
126 a)	Le modèle du mécanisme de verrouillage doit permettre au chasse-neige de pivoter librement de façon à pouvoir suivre le contour de la route, ce qui permet au chasse-neige d'être parallèle à la surface de la route en tout temps (position soulevée, abaissé ou en angle).			
126 b)	Peinture par application d'un revêtement en poudre de couleur noire ou d'un ponçage au jet de sable et d'une application d'une couche de fond époxydique avant la peinture; sinon, utilisation d'une autre méthode anticorrosion pour supporter la température ambiante, les mauvaises conditions climatiques et le sel.			
Chasse-neige				
127	Le chasse-neige doit être une lame en forme de C réversible à déplacement complet.			
127 a)	Il doit mesurer 12 pi de longueur et au moins 41 po de hauteur.			
127 b)	Il doit être en acier de calibre d'au moins 10.			
127 c)	La lame doit avoir au moins 6 nervures de soutien verticales.			
127 d)	Une plaque doit être soudée aux nervures où le châssis de poussée se fixe à la lame pour fournir une surface aux goupilles.			
127 e)	Chaque bras de déclenchement doit utiliser un			

Article	Exigence technique	Respect par le soumissionnaire		Commentaires
		OUI	NON	
	ressort de compression à usage intensif.			
127 f)	Il doit y avoir des patins de glissement à réglage par vis, et l'offrant doit inclure un ensemble de patins de glissement de rechange avec le véhicule.			
127 g)	Le chasse-neige doit avoir sur le dessus un déflecteur à neige d'au moins 12 po pour empêcher la neige d'aller dans le pare-brise.			
127 h)	Le chasse-neige doit avoir un dispositif de mise au niveau qui lui permet d'être soulevé par une oreille de levage centrale. Ce dispositif doit permettre au chasse-neige de virer entièrement vers la gauche et entièrement vers la droite pendant que le chasse-neige est soulevé; il ne doit pas nécessiter l'abaissement du chasse-neige pour le mettre au niveau après le virage.			
127 i)	Les tuyaux hydrauliques doivent être résistants à l'abrasion, extrêmement souples et fonctionner dans une plage de températures allant de -50 °C à 45 °C (-58 °F à 113 °F).			
127 j)	La totalité du matériel et des dispositifs de fixation doit être résistante à la corrosion et plaquée électriquement.			
127 k)	Lame poncée au jet de sable et sur laquelle on a appliqué une couche de fond époxydique avant la peinture ordinaire ou la peinture en poudre; sinon, autre méthode anticorrosion pour supporter la température ambiante, les mauvaises conditions climatiques et le sel. – La lame doit être de couleur orange, et le châssis de poussée doit être noir.			
127 l)	Toutes les soudures effectuées sur le chasse-neige doivent être conformes aux lignes directrices et aux procédures de l'AWS actuelles reconnues dans l'état/la province de fabrication.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P412-140254/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P412-140254

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-4-37035

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn201
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

- Le prix ferme (destination FAB) doit tout comprendre, y compris tous les frais de livraison et de déchargement au lieu de maintenance à Waskesiu Lake dans le parc national de Prince Albert en Saskatchewan.
- Le prix ferme ne comprend pas la TPS; cependant, la TPS sera ajoutée sur une ligne distincte à toute facture émise dans le cadre d'un contrat.

Article	Description	Quant.	Prix ferme
1	Camion tandem muni d'un système hydraulique, d'un ensemble benne/sableuse et d'un chasse-neige en V fixé à l'avant conformément à l'exigence et aux spécifications obligatoires résumées à l'annexe A	Un (1) camion complet conformément à l'annexe A	\$

Marque et modèle du produit offert : _____